

RENNOUVELLE

MARS 2012



Entrée en vigueur
de la loi Salduz

6

Réforme des pensions

8

Qui sont nos
jeunes délégués ?

19

PLUS LONGUE SERA LA ROUTE VERS LE PARADIS





EDITO	2
BRÈVES	4
SECTEURS	
Corps spéciaux :	6
Loi Salduz : bilan mitigé	

FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE	
Formations pour la prison de Marche-en-Famenne	4
Semaine de 4 jours et départ anticipé mi-temps	20
Cahier revendicatif 2011 -2012	21
Plumés trois fois	22
Licenciements à la CAPAC	23

RÉFORME	
Pensions	8

EUROPE	
Pétition pour l'eau	13

ECLAIRAGE	
Sorties de crise	14

REGARD	
... vers la Flandre	18

PAROLE	
Aux jeunes	19



Équipe de rédaction : Silvana Bossio, Dominique Cabiaux, Jean-Marc Delfosse, Peter De Paepe, Serge De Prez, Michel Deville, Jean-Paul Devos, Raymonde Eeckhoudt, Martine Evraud, Philippe Herman, Xavier Lorent, Dominique Louis, Véronique Sabel, Thomas Vael, Jean-Christophe Vancoppenolle, Luc Vincent. **Prise des textes :** Sandra Musin avec la collaboration de Renaud La Corte. **Mise en page :** muchcommunication.be



Refuser le moins-disant social

Le poète Paul Valéry a écrit que *le grand triomphe de l'adversaire est de vous faire croire ce qu'il dit de vous.*

Cette observation trouve toute sa pertinence quand on l'applique au débat actuel sur les choix budgétaires. On éprouve le sentiment que les forces de gauche peinent à créer un rapport de forces qui astreignent les partis politiques et le gouvernement à mettre en œuvre des mesures qui, logiquement, demanderont plus d'efforts aux nantis et aux privilégiés. Par un matraquage idéologique occupant maintenant tout l'espace médiatique (mettant à nu, au passage, le lien choquant entre les entreprises de presse et les puissances d'argent) ces dernières sont parvenues à faire croire aux victimes de la crise que leur intérêt consiste à se serrer davantage la ceinture puisqu'elles sont indiscutablement les responsables du mal dont elles souffrent.

Je suppose que dans les temps futurs, lorsque le recul permettra de juger mieux les vérités et les mensonges passés, le paradoxe de notre époque sera flagrant mais comme nous avons pour vocation de construire ici et maintenant le monde dans lequel nous voulons vivre, nous veillerons à ne pas rejoindre Cassandra dans le Panthéon des gens lucides mais n'ayant pas été entendus.

Au risque de nous répéter, revenons une fois encore sur le double mensonge que la droite (avec une part d'efficacité, convenons-en) cherche à faire prendre pour une évidence, que dis-je un credo, d'où découle une politique qui nous conduit vers le pire : la crise actuelle (uniquement ramenée à ses aspects budgétaires) provient des dépenses publiques anormalement élevées d'où la nécessité d'y pratiquer des coupes claires ; sous deux angles d'attaque : par la réduction draconienne des prestations sociales et par l'amoindrissement du rôle de l'Etat, au travers de son périmètre de compétences et des moyens dont il dispose pour accomplir ses missions.

Tout est orchestré pour présenter comme autant de solutions les méthodes les plus prometteuses pour aggraver les problèmes. Mieux, si je puis écrire : le diagnostic de ces docteurs Diafoirus débouche à tout coup sur la mise en application des politiques dont la droite rêve depuis toujours mais avec ce sel tout particulier qu'elles semblent maintenant écrites sous la dictée de l'intérêt général.

La réduction des prestations sociales fait basculer dans la précarité et la pauvreté un nombre croissant de citoyens avec pour conséquence – outre la dimension inacceptable des situations individuelles – le triomphe du moins-disant social : l'acceptation d'emplois au rabais, des conditions de travail dégradées assorties de revenus indignes, la culpabilisation de celles et ceux qui gardent un emploi correct et le flicage des laissés pour compte au travers de politiques régressives présentées sous des terminologies consensuelles (activation, accompagnement...). La droite rêve d'une sécurité sociale qui en revienne à « l'état de besoin » et non à une société où l'autonomie de chacun et l'accession à une vie digne soient le cœur du projet. C'est aujourd'hui au nom de l'intérêt général qu'elle prétend l'imposer.

Les attaques contre les services publics sont tout autant idéologiques : les besoins collectifs que les pouvoirs publics ont cherché à rencontrer grâce au progrès social et aux combats du mouvement syndical (en développant les services publics, certes, mais aussi en favorisant et en subventionnant les initiatives privées complémentaires dans le domaine du non-marchand : enseignement, santé, aide aux personnes, logement...) sont autant de marchés dont les néo-libéraux veulent isoler les segments profitables ; et tant pis pour ce qui ne l'est pas ou pour ceux qui ne pourront payer le prix coûtant...

Relevons cette perfidie complémentaire : à la solidarité qui fait prévaloir l'intérêt général et ce qui « fait société », la droite entend bien substituer le réflexe enfoui au fond de chaque homme qui a peur, à savoir le chacun pour soi et le tous contre chacun qui secrète le dissolvant de l'individualisme et du repli identitaire. Ainsi, il n'y a pas une semaine sans qu'un bonimenteur de cette école du néo-appauvrissement ne tende un doigt tremblant de rage vers les travailleurs du secteur public, nouveaux boucs-émissaires de nos peurs égoïstes.

Comment ? Déjà qu'ils sont employés par des institutions, inutiles dans le meilleur des cas, mais généralement malfaisantes (des « brols » qui contrôlent et régulent, qui collectent l'impôt, qui redistribuent l'argent public ainsi soustrait aux spéculateurs...), qu'ils bénéficient de l'avantage archaïque d'un emploi sûr et d'une pen-

sion qui frise l'indécence, les voici qui, par-dessus le marché (le mot est juste à sa place), refusent d'embrasser les nouvelles idoles de l'austérité et de montrer l'exemple !

Puisqu'à ce stade on se trouve dans un procès en sorcellerie, peu importe que la réalité apporte un démenti cinglant aux imprécations : les missions de service public sont indispensables à la collectivité, la majorité des agents du secteur public sont aujourd'hui des contractuels qui ne bénéficient pas de la stabilité de l'emploi ou du régime spécifique de pension, ce régime lui-même octroie une pension qui se situe au niveau de la moyenne européenne, mettant par là en lumière l'injustice des pensions du régime général, etc.

Dans ces débats, il ne s'agit pas de comprendre et d'analyser. Il s'agit de stigmatiser, d'inventer des faux-coupables pour occuper les esprits et empêcher l'analyse lucide. Quand le gouverneur de la Banque nationale brandit une étude que personne ne lui a demandée, c'est pour affirmer que le nombre de travailleurs du secteur public a littéralement explosé ces dernières années. Il cartonne et fait la une. Qu'importe après ça que le professeur Jean Hindriks relève que cette étude est fantaisiste et comptabilise des milliers d'emplois qui n'ont rien à voir avec la fonction publique ? Le mal est fait et que pèse un professeur d'Université intègre au regard du buzz médiatique obtenu par une titraile racoleuse ?

Dans ce déferlement de contre-vérités et de slogans déguisés en arguments, notre responsabilité consiste à réinvestir le terrain – pour débattre et expliquer, pour démontrer qu'un autre rapport de forces est possible et souhaitable – et à mieux défendre les propositions que la CSC met en avant pour une réponse solidaire et équitable à la crise. Ces propositions sont sérieuses et charpentées et nous devons les porter, haut et fort, dans toutes les réunions et tous les contacts qui émaillent notre vie militante.

Dominique CABIAUX
Vice-président de la CSC Services publics

Nouvelle prison de Marche-en-Famenne : de l'information à la formation des candidats...

Bien avant l'intervention des premiers bulldozers à Marche-en-Famenne, la CSC avait pris l'initiative de soutenir les candidats à une fonction au sein de la prison.

Pour ce faire, une première journée d'information avait été organisée. Lors de celle-ci, des agents de surveillance pénitentiaire ont présenté leur profession et des spécialistes des procédures SELOR sont venus démystifier l'examen d'entrée et préciser les conditions d'accès. Trois cent personnes y ont assisté.

Une deuxième journée d'orientation a été organisée par l'ASBL « SOS Dépannage », organisation partenaire de la CSC. L'objectif était d'orienter les demandeurs d'emploi vers les fonctions les plus adaptées à leurs qualifications et à leur expérience professionnelle. Enfin, plusieurs journées de formation ont été dispensées par une équipe de délégués et de militants : un syllabus a spécialement été conçu afin de permettre aux candidats d'appréhender au mieux l'épreuve de sélection organisée par le Bureau de Sélection des Administrations (SELOR) et un Power Point a également été créé afin d'animer les séances de formation.

Finalement, sept journées de formation furent organisées auxquelles 160 personnes ont assisté.

Au départ, notre organisation syndicale avait prévu trois journées de formation mais vu le succès de cette action, quatre nouvelles journées ont été ajoutées au programme.

Même des agents contractuels, déjà en activité, souhaitaient s'inscrire à nos séances de formation afin de les aider à passer la carte d'accès et ainsi accéder à un emploi statutaire.

Au vu de son succès, cette expérience risque de se réitérer. La CSC quant à elle, mettra tout en œuvre pour permettre au plus grand nombre de se préparer au mieux à l'accession à un emploi stable et financièrement attrayant.

Nous tenons à profiter de cet article pour remercier tous les acteurs qui ont permis de réaliser ce bel et ambitieux projet et particulièrement l'équipe de formateurs bénévoles de la CSC qui a travaillé dur pour finaliser cette formation et la rendre accessible.

Pour conclure, c'est la solidarité entre les différents partenaires qui permet de faire de cette expérience une véritable réussite.

Serge DE PREZ

La voix des agents de l'IPW portera enfin !

CRÉATION D'UNE SECTION SYNDICALE

Le 26 janvier dernier, lors d'une assemblée générale des affiliés de l'Institut du Patrimoine Wallon, ces derniers ont élu quatre nouvelles déléguées afin de les représenter auprès de leur autorité. Avec actuellement quatre sites différents, l'IPW aura donc des relais CSC Services publics dans chacun des bâtiments : Eve Docquier, déléguée principale, travaille sur le site de la rue du Lombard à Namur, Emmanuelle Wiart est présente au bâtiment de la rue de l'Etoile à Namur, Isabelle Halleux travaille au bâtiment de la Paix-Dieu à Amay et Vanessa Amormino à l'Archéoforum à Liège.

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous sommes certains que cette section syndicale qui connaît une bonne progression d'affiliés a un bel avenir devant elle.

Xavier LORENT

Déménagement

Afin de vous servir au mieux, la CSC de Mouscron déménage. En effet, au numéro 3 de la Place Charles de Gaulle à Mouscron, le personnel de la CSC vous accueillera, très prochainement, dans un bâtiment flambant neuf. Les bureaux seront exceptionnellement fermés le vendredi 16 mars pour le déménagement. L'ouverture du nouveau bâtiment est prévue le lundi 19 mars 2012 aux horaires habituels.



Info pratiques :
Adresse :
CSC Mouscron - Place Charles de Gaulle, 3 - 7700 Mouscron - 069/88.07.07

Clin d'œil aux femmes du TEC Brabant Wallon, Place Henri Berger à Wavre



Une équipe syndicale attentionnée.

8 mars 2012, en cette journée internationale de la femme, la CSC Services publics du Brabant Wallon a souhaité faire preuve d'une attention particulière pour le personnel féminin du TEC Brabant Wallon situé dans les bâtiments administratifs de Wavre. Les équipes syndicales de la CSC Services publics, se trouvant sur place pour une réunion de la commission horaire, en ont profité pour offrir à ces dames, une rose...

L'attention qu'une organisation syndicale peut avoir envers le personnel est importante; c'est une marque de RESPECT... quelle que soit la couleur!

Rendez-vous l'année prochaine... peut-être!

Véronique SABEL



Journée d'étude Femmes

CSC Services publics le 20 avril 2012. En tant que travailleur des services publics, nous connaissons tous l'un ou l'autre collègue qui allège son temps de travail en optant pour un régime de prestations à temps partiel. Que ce soit pour consacrer plus de temps à l'éducation des enfants ou pour améliorer les conditions de travail d'une fin de carrière bien remplie.

Au moment du choix, nos collègues concernés analysent l'impact des différents types de congés sur leur traitement du jour. Mais combien d'entre eux se soucient de l'impact sur le calcul de leur future pension ? Et qui sont ces collègues : des femmes, jeunes ou moins jeunes, des hommes ?

Lors de la matinée de la journée d'étude que nous organisons le 20 avril prochain, nous vous démontrerons, tout d'abord, que ce sont les femmes qui sont les plus grandes utilisatrices des régimes de prestations à temps partiel.

Ensuite, nous nous inquiéterons de la répercussion des différents régimes de congés sur la pension dans le secteur public.

Et qu'en est-il de la récente réforme des pensions ? Ses modalités d'application vont-elles précariser la situation des futures retraitées de la fonction publique ?

C'est à cette foule d'interrogations que nous tenterons de répondre au travers des différents ateliers de réflexion qui vous seront proposés dans l'après-midi du 20 avril.

Intéressé(e) ? Soyez attentifs aux informations qui seront publiées sur notre site internet.

www.csc-servicespublics.be

1^{er} JANVIER 2012 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI SALDUZ : PREMIER BILAN PLUTÔT MITIGÉ...

AFFAIRE A SUIVRE...

L'événement déclencheur

Petit saut dans le temps... Qu'est ce que Salduz ? C'est d'abord l'histoire d'un jeune homme prénommé « Salduz » qui, en 2001 lors d'un rassemblement interdit, manifestait en faveur du PKK (mouvement séparatiste Kurde) et qui, de ce fait, fut interpellé et arrêté par la police. Estimant avoir été condamné sur base d'aveux obtenus sous la contrainte, il saisit la Cour européenne des droits de l'homme et obtint gain de cause en 2008. Son pays, la Turquie fut condamné. La Belgique, au même titre que les autres États ayant signé la Convention européenne des droits de l'homme, se voyait ainsi également dans l'obligation d'adapter sa législation en conséquence.

« Salduz et bouche cousue » ...

Globalement, que change cette loi en cas d'interpellation ? Contrairement aux pratiques du passé, « l'effet de surprise » ne pourra plus être appliqué. Toute personne interpellée devra dorénavant être informée succinctement des faits pour lesquels elle est auditionnée. Dans un même temps, il lui sera également communiqué qu'elle a le droit de se concerter préalablement avec un avocat avant toute audition ainsi que de choisir de se taire. Ainsi, le fameux « You have the right to remain silent. Anything you say can and will be used against you in a court of law » n'est désormais plus une réplique cinéma de nos séries US favorites mais bien un droit dont les policiers sont tenus d'avertir préalablement à toute audition.

Contraintes pratiques de la nouvelle loi

Résumé de la sorte, on pourrait se demander pourquoi cette loi qui, somme toute, réajuste les droits de la Défense à ceux accordés dans les pays anglo-saxons suscite tant de polémique.

Tout d'abord, il faut savoir que comme souvent, les choses se sont opérées, pour le personnel des zones, dans une grande précipitation. Formation du personnel policier et des formateurs à « vitesse grand V ». Nouvelles infrastructures et nouveau réseau de téléphonie adapté. Déplacement de services, mobilité de personnel, implantation de cellules conformes réalisées dans l'urgence (meeting boxes) etc. Tout ce branle-bas de combat a été source de désagrément pour l'ensemble du personnel pendant de nombreux mois et des réaménagements imprévus continuent encore à se faire.

« Loi chrono », source de stress...

Salduz étant une loi qui s'applique « chrono en main », il est clair qu'elle est également une grande source de stress pour le personnel actant. En effet, selon la règle 24H-5J-30J, en cas d'interception le policier dispose de 24H pour obtenir un mandat d'arrêt du Procureur du roi ou du Juge d'instruction. Ensuite, la comparution devra se faire dans les 5 jours devant la chambre du conseil, laquelle dispose de 30 jours pour confirmer ou non l'arrestation. La concertation préalable avec l'avocat, ajoutée parfois à la réquisition d'un traducteur voire d'un médecin pour un auteur (ou plusieurs en cas d'arrestation multiples) alourdissent fortement le travail des enquêteurs au détriment parfois de l'aboutissement de l'enquête elle-même. Les procédures étant plus longues et complexes, elles entraînent de nombreuses heures supplémentaires, de la fatigue, voire même des « burn out » et états dépressifs. Pour ceux qui néanmoins résistent, il est souvent fait état de sentiment d'isolement et d'impuissance quand, comme souvent, l'interprète ou l'avocat demandé en concertation ou en première audition n'est pas disponible et que l'on ne dispose que de 24h00 pour obtenir un mandat. Notons que seuls cinq juristes se sont portés volontaires pour assurer les permanences. Face à cette situation, les policiers sont évidemment en demande (d'effectifs supplémentaires pour compenser le manque de personnel, de formations suffisantes et régulières en fonction de l'évolution de la Loi (recours des avocats à suivre...), d'un relai efficace des autres intervenants dans la procédure et de plus de moyens accordés à la police scientifique pour l'exploitation des preuves matérielles.) Les demandes étant évidentes et clairement exprimées, si, à terme, elles sont comblées pour répondre à cette exigence accrue de la loi, elles entraîneront idéalement de nouvelles méthodes de travail, un personnel davantage formé et plus efficace encore...

Importance des enjeux, espoirs et attentes du personnel policier

Face à une réalité difficile, deux points positifs sont néanmoins à retenir : le premier est que malgré l'urgence, la plupart des zones ont réussi à être plus ou moins prêtes. Le second, tout aussi important, est que cet énorme bouleversement réalisé dans l'urgence a été reconnu par les Politiques. En effet, la vice-Première Ministre, Madame Onkelinx déclarait récemment que « le gouvernement n'avait pas la possibilité de débloquer les moyens suffisants pour une application optimale de la loi ».

Quant à la Ministre de la Justice, Madame Turtelboom, elle reconnaissait que le démarrage de « Salduz » connaissait effectivement des « maladies de jeunesse » mais elle demandait également que l'on attende l'évaluation de sa mise en œuvre, prévue très prochainement, pour mieux juger.

Ces déclarations autorisent ainsi un certain espoir d'être entendu et de voir venir des réajustements à divers niveaux, pour une application correcte de la Loi dans de bonnes conditions tant pour les policiers que les personnes interpellées. Ce n'est pas le premier changement que subit la police. Pour n'en citer que quelques uns : Loi sur la Police intégrée, Loi Mammouth, Loi Dino, Loi Franchimont, etc. Malgré cela, le personnel policier, même au prix de grands efforts constants d'adaptation a toujours « maintenu le cap » et s'est toujours employé à œuvrer le mieux possible malgré des conditions de travail souvent stressantes et peu évidentes.

Par le biais de sa hiérarchie et également de ses représentants syndicaux, les policiers, tous grades confondus, comptent beaucoup sur des contacts et évaluations régulières avec les Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

La procédure « Salduz » est complexe et évolutive. Les enjeux sont importants tant pour la police que pour la société toute entière. Il est donc essentiel de progresser par étapes, avec des objectifs clairs, dans le dialogue, la concertation constructive et le respect mutuel entre les partenaires (syndicats, mandataires politiques, policiers de terrain, chefs de zone, avocats, etc.)

Dominique LOUIS

Réforme pensions

PLUS LONGUE SERA LA ROUTE VERS LE PARADIS

Le 6 décembre 2011 et après 541 jours de gouvernement en affaires courantes, Elio Di Rupo prête serment en tant que premier ministre. Cette prestation de serment suit l'accord de politique générale du 1er décembre 2011 dans lequel, et plus particulièrement en sa partie socio-économique, les pensions des agents du secteur public sont visées, sinon attaquées ou détricotées..

En résumé, pour bénéficier d'une pension de retraite nous devrons travailler plus longtemps (62 ans) pour pouvoir bénéficier d'une pension plus basse car calculée sur un traitement de référence qui n'est plus établi sur la base des 5 dernières années mais sur celle des 10 dernières années, sur des tantièmes moins favorables ainsi qu'une prise en considération moindre des absences (interruption de carrière, dispo préalable à la retraite,...). Cette dernière entraînant la diminution des services admissibles pour le calcul du taux nominal de la pension.

FORMULE :

*traitement de référence
x le nombre d'années de service
x le tantième*



Dans une étape suivante, le gouvernement s'attaquera aussi aux pensions de survie.

Nonobstant d'importants mouvements sociaux (manifestation nationale du 2 décembre, grève du secteur public du 22 décembre), le nouveau Ministre des pensions Vincent Van Quickenborne a fait passer les amendements inhérents à la réforme préconisée dans l'accord gouvernemental, concrétisant dans un texte légal les modifications visant les pensions du secteur public... et cela sans concertation sociale ni dialogue par le biais de la loi programme du 28 décembre.

Mais sous la pression des organisations syndicales et de certains membres du gouvernement, le Ministre libéral antisocial se voit contraint de mettre en place des groupes de travail dans le cadre du comité A, seule instance de décision et de négociation pour les modifications touchant l'ensemble des services publics.

Dès la première réunion, l'autorité nous a fait comprendre que les marges de négociation seraient très faibles et que l'accord gouvernemental ne pouvait être remis en question. Nous nous sommes donc efforcés dans un premier temps de remédier aux nombreuses erreurs émaillant le texte : erreurs techniques, erreurs dans la rédaction des articles de la loi visés par la négociation, erreurs dans l'application et l'interprétation de celle-ci... L'autorité ne pouvait que nous suivre et y remédier.

Ensuite a débuté la vraie négociation. Elle s'est avérée très difficile vu le peu de latitude, de bonne volonté, d'envie et surtout du peu de responsabilité décisionnelle des représentants de l'autorité. Ceux-ci prétextant toujours devoir en référer, non seulement au Ministre des pensions, au premier Ministre, à l'ensemble des Ministres ayant signé l'accord mais aussi aux différents pouvoirs fédérés.

Nous pouvons maintenant aborder ce qui a résulté de ces différentes réunions. Négociations qui nous l'espérons, vu les résultats engendrés, modifications apportées à la loi programme, ne sont pas restées inutiles et stériles.

Il est à noter que nous sommes toujours dans l'attente des textes légaux confirmant ces modifications, textes devant encore nous être soumis à une ou des réunions du comité A formel.

En attendant les textes définitifs, nous avons jugé opportun de vous mettre au courant de ce que sera cette réforme des pensions du secteur public.

Il y aura sûrement des modifications à y apporter mais nous vous tiendrons au courant via l'@nouvelle et le site de la centrale · www.csc-servicespublics.be.

UN APERÇU OFFICIEUX ET SCHÉMATIQUE DE LA RÉFORME :

1. La pension anticipée

→ AVEC L'ANCIEN RÉGIME

Pour raison d'âge ou d'ancienneté :

Limite d'âge: 65 ans et 20 ans
(Toujours d'application)

Pension anticipée différée ou immédiate :

- à partir de 60 ans
- 5 ans services admissibles(hors bonification pour études ou bonifiées pour le traitement)
- Fin carrière après le 31.12.1976 et services admissibles après cette date (sauf révocation)

→ LA PENSION ANTICIPÉE AVEC LE NOUVEAU RÉGIME

Année	Âge minimal	Durée minimale de carrière	Exceptions pour longue carrière
2012	60 ans	5 ans	
2013	60,5 ans	38 ans	60 ans si carrière 40ans
2014	61 ans	39 ans	60 ans si carrière 40 ans
2015	61,5 ans	40 ans	60 ans si carrière 41ans
2016	62 ans	40 ans	60 ans si carrière 42 ans 61 ans si carrière 41 ans

MAIS pour les Fonctions avec un tantième plus avantageux que 1/60 (= 1/48, 1/50, 1/55), la façon dont l'âge de la retraite et les conditions de durée de carrière seront majorés comme suit :

→ POUR LE TANTIÈME EN 1/55 :

Année	Age minimum	Condition de carrière	Carrières longues
2012	60 ans	5 ans	
2013	60 ans et 6 mois	34 ans et 10 mois	60 ans si carrière de 36 ans et 8 mois
2014	61 ans	35 ans et 9 mois	60 ans si carrière de 36 ans et 8 mois
2015	61 ans et 6 mois	36 ans et 8 mois	60 ans si carrière de 37 ans et 7 mois
2016	62 ans	36 ans et 8 mois	60 ans si carrière de 38 ans et 6 mois 61 ans si carrière de 37 ans et 7 mois
2017	62 ans	37 ans et 7 mois	60 ans si carrière de 39 ans et 5 mois 61 ans si carrière de 38 ans et 6 mois
2018	62 ans	38 ans et 6 mois	60 ans si carrière de 40 ans 61 ans si carrière de 39 ans et 5 mois

→ POUR LES TANTIÈMES 1/48 ET 1/50

Année	Age minimum	Condition de carrière	Exceptions longues carrières
2012	60 ans	5 ans	
2013	60 ans et 6 mois	31 ans et 8 mois	60 ans si carrière de 33 ans et 4 mois
2014	61 ans	32 ans et 6 mois	60 ans si carrière de 33 ans et 4 mois
2015	61 ans et 6 mois	33 ans et 4 mois	60 ans si carrière de 34 ans et 2 mois
2016	62 ans	33 ans et 4 mois	60 ans si carrière de 35 ans 61 ans si carrière de 34 ans et 2 mois
2017	62 ans	34 ans et 2 mois	60 ans si carrière de 35 ans et 10 mois 61 ans si carrière de 35 ans
2018	62 ans	35 ans	60 ans si carrière de 36 ans et 8 mois 61 ans si carrière de 35 ans et 10 mois
2019	62 ans	35 ans et 10 mois	60 ans si carrière de 37 ans et 6 mois 61 ans si carrière de 36 ans et 8 mois
2020	62 ans	36 ans et 8 mois	60 ans si carrière de 38 ans et 4 mois 61 ans si carrière de 37 ans et 6 mois
2021	62 ans	37 ans et 6 mois	60 ans si carrière de 39 ans et 2 mois 61 ans si carrière de 38 ans et 4 mois
2022	62 ans	38 ans et 4 mois	60 ans si carrière de 40 ans 61 ans si carrière de 39 ans et 2 mois

Et les exceptions...

1. Les personnes ayant une longue carrière pourront toujours accéder plus tôt à la pension .
2. L'agent qui, avant la période transitoire, répondait déjà aux conditions pour bénéficier de la pension anticipée conserve ses droits quelle que soit la date de prise de cours sollicitée.
3. Pour le personnel roulant de la SNCB, de la police et de l'armée ,les conditions actuelles restent d'application.
4. Pour les personnes appartenant à la tranche de 57 à 61 ans en 2012, le nombre d'années supplémentaires de services sera limité à 2 années, à titre transitoire.

2. Le traitement de référence

→ AVEC L'ANCIEN RÉGIME

La pension était calculée sur la moyenne du traitement des cinq dernières années de la carrière (pour les militaires : selon le dernier traitement d'activité). On ajoute à ce calcul les éventuels suppléments de traitement énumérés par la loi (toujours d'actualité).

NB: Les suppléments pour fonctions supérieures ne sont pris en compte

→ NOUVEAU TRAITEMENT DE RÉFÉRENCE

Règle générale : Pour tous les régimes de retraite du secteur public, le montant de la pension est calculé, au 1er janvier 2012, sur la base des 10 dernières années de service.

- Exceptions :**
1. Les personnes nées avant 1962 conservent l'ancien mode de calcul
 2. Mise à la retraite pour inaptitude physique : La pension est toujours calculée sur la base du traitement moyen des 5 dernières années.
 3. Pour le personnel du groupe SNCB et agents de l'état pour lesquels la pension était calculée sur la base d'un traitement de moins de 5 ans, le calcul se fera sur base d'une moyenne des traitements des 4 dernières années.
 4. Le taux de la pension calculé sur la base du traitement décennal ne peut être inférieur à un calcul sur base d'un traitement quinquennal à partir d'un plafond (montant encore à déterminer)

3. Absences: interruption de carrière

→ AVEC RÉGIME ACTUEL

Une période d'interruption de carrière peut être prise en compte :

- Soit gratuitement : les 12 premiers mois (et éventuellement 24 mois supplémentaires) pour la période durant laquelle le travailleur ou son conjoint résidant sous le même toit perçoit des allocations familiales pour un enfant de moins de 6 ans
- Soit par le versement de contributions personnelles pour les autres périodes; les versements s'opèrent toujours sur base volontaire.

MAIS limitée à

- Un maximum absolu de 60 mois
- Un maximum relatif : c'est-à-dire un pourcentage fixé entre 20 et 25 % en fonction de la date de prises en cours des services effectivement prestés

→ CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LA LOI

Les 60 mois admissibles maximum restent d'application mais à partir de l'âge de 55 ans:

- 120 mois supplémentaires sont admissibles portant la durée maximum à 180 mois mais uniquement pour l'interruption de carrière d'1/5 ou semaine volontaire de 4 jours
- 84 mois maximum pour le départ anticipé à mi-temps

Exceptions (interruptions de carrière thématiques)

- Un congé parental
- Pour veiller sur une personne gravement malade, membre de la famille jusqu'au deuxième degré.

ou

- Pour assurer des soins palliatifs

La loi ne prévoit aucun changement dans ces interruptions de carrière thématiques, sauf qu'elles ne doivent plus être validées par des contributions personnelles pour les périodes après le 31 décembre 2011

4. Le tantième

Le tantième est la fraction du traitement de référence qui est accordée pour chaque année de services admissibles pour le calcul de la pension. La fraction la plus courante est 1/60

Autres tantièmes (certains anciens):

- 1/30 ou 1/35 pour les magistrats,
- 1/30 dans l'enseignement universitaire,
- 1/50 cadre opérationnel de la police,
- 1/50 pour les services actifs,
- 1/55 dans l'enseignement non-universitaire.

→ NOUVEAU RÉGIME POUR CES TANTIÈMES PRÉFÉRENTIELS

Règle générale : Pour les années de service à partir du 1er janvier 2012, ces tantièmes préférentiels seront portés à 1/48.
Mesure transitoire pour les personnes nées avant 1957 : Les personnes ayant déjà atteint l'âge de 55 ans au 1er janvier 2012 conservent le mode de calcul de pension en vigueur au 31 décembre 2011, avec le tantième plus avantageux.

5. Complément pour âge

Le complément pour âge est accordé pour chaque mois de service presté par un agent ayant atteint l'âge de 60 ans et comptant 5 ans de services effectifs après le 1er janvier 2001.

- 1,5 % du taux annuel de la pension par année entre 60 et 61 = 3% (1,5% x 2)
- 2% du taux annuel par année entre 62 et 65 = 6% (2% x 3)

L'analyse et l'évaluation seront faites en fin d'année 2012

En ce qui concerne les pompiers:

L'arrêté royal du 3 juin 1999 sera adapté tenant compte des principes suivants :

1. Le maintien de la possibilité d'un congé préalable à la mise à la pension sera assuré et devient donc définitif.
2. La condition d'âge pour ce congé préalable évoluera à partir de 2013 de la manière suivante :
 - 56,5 ans à partir de 2013
 - 57 ans à partir de 2014
 - 57,5 ans à partir de 2015
 - 58 ans à partir de 2016

Les autres conditions prévues dans l'actuel arrêté royal du 3 juin 1999 sont maintenues.

La définition de la notion de « pompier » pour le calcul du nombre d'années de carrière visées dans le tableau 1/50e : les années de carrière en tant que pompier comprennent les années de carrière prestées comme pompier professionnel et pompier volontaire travaillant en accessoire d'une activité professionnelle rémunérée (la notion de pompier volontaire sera définie par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres).

Pour le calcul des années de carrière, il est tenu compte des années prestées comme pompier (professionnel et volontaire), ainsi que des autres années prestées dans le cadre d'autres fonctions rémunérées. Si les prestations de carrière comprennent des services avec des tantièmes différents, le calcul de la durée totale de carrière prendra en compte les prestations au prorata de chaque tantième.

Aménagement de fin de carrière pour les pompiers:

Un système d'aménagement de fin de carrière sera négocié avec les communes et les zones pour les pompiers de 56 ans et plus afin de leur offrir, à leur demande, une fonction non opérationnelle de jour ou toute autre fonction alternative adaptée. Les conditions de travail et les formations pour les pompiers seront améliorées afin qu'elles soient adaptées aux besoins et aux risques de la fonction. Le statut des pompiers sera adapté de manière à assurer la sécurité juridique et à répondre aux problèmes urgents auxquels on est confronté, notamment, la question du temps de travail et des fins de carrière.

La concertation informelle, qui a notamment trait au statut, à la formation, à la sécurité et à la fin de carrière (éventuels jours de congé supplémentaires en fonction de la durée de la carrière, éventuelles adaptations au congé préalable à la mise à la pension susmentionné, création de nouvelles fonctions de formateurs, etc.), débutera à partir du mois de mars.

D'autres précisions vous attendent sur le site de la CSC Services publics : www.csc-servicespublics.be.

Jean-Marc DELFOSSE
Raymonde EECKHOUDT
Luc VINCENT



L'Europe joue avec l'eau

Au sein du Parlement européen, il y a un comité qui se penche sur les questions liées à l'eau en Europe. Au mois d'octobre, ce comité a consacré un débat à l'élaboration de la législation et à l'ouverture du marché.

En 2006, Barroso a déclaré que l'eau est un « bien spécial » que l'on ne saurait pas simplement abandonner entre des mains privées et que l'accès à l'eau potable est un droit humain.

Aujourd'hui, cinq ans plus tard, on entend chercher, via un benchmark, la meilleure solution pour fournir de l'eau à la population. Chaque Etat membre doit prévoir un régulateur spécifique pour ce secteur.

Il est incompréhensible que l'on investisse de l'énergie et de l'argent dans un benchmark, soi-disant pour obtenir une plus grande efficacité et un meilleur prix pour l'utilisateur final.

Nous avons l'expérience du secteur énergétique et pouvons témoigner que ce sera l'homme de la rue qui paiera le plus. Les prix augmentent de manière spectaculaire, avec toutes les conséquences négatives pour les citoyens ordinaires.

Les membres du comité (« Europ Watergroup ») ont parlé de « l'eau à bon prix et d'une exploitation efficace ».

Ils savent cependant que la crise financière est une réalité. Il est clair que les autorités ont peu de moyens ou pas de moyens du tout pour faire des investissements. L'énergie est devenue chère, et nous en avons besoin pour la production ou l'extraction de l'eau, un bien essentiel à la vie.

Une étude européenne a été faite sur la consommation d'énergie lors de l'extraction et de la production de l'eau. Quand on veut encourager de nouveaux investissements privés en faisant une distinction entre l'extraction et l'exploitation de l'eau, on tire la sonnette d'alarme. Ce n'est pas un hasard si, parallèlement à ce mouvement, on tend à élaborer des législations pour promouvoir le rôle du secteur privé dans divers développements.

La production de l'eau représente l'élément déterminant du prix pour le consommateur final. Si l'extraction de l'eau (et éventuellement l'exploitation du réseau) est abandonnée entre des mains privées, le prix sera entièrement fixé par des entreprises recherchant le profit.

Cela est inacceptable pour nous. En tant qu'organisation syndicale, nous envisageons une réaction par le biais de notre syndicat européen. Nous nous battons pour maintenir nos services publics dans le secteur de l'eau et, en même temps, pour garantir l'accès à l'eau potable à des prix abordables et le traitement des eaux usées pour chaque habitant européen. En France, on a résolument changé de cap et certaines exploitations privées sont devenues publiques, parce que les prix montaient en flèche.

Nous devons faire comprendre à l'Europe que nous voulons éviter un scénario tel que nous avons connu avec la libéralisation du marché énergétique.

L'EPSU, l'organisation syndicale coordinatrice du secteur public au niveau européen, lance actuellement une pétition que nous soutenons. Si vous voulez en savoir plus, consultez le site web de la CSC Services publics.

Peter De Paepe

Cette pétition a pour but de mobiliser les travailleurs et les citoyens, d'une part, pour revendiquer un droit positif et, d'autre part, pour critiquer certains aspects négatifs, comme la libéralisation et les politiques favorisant la concurrence, qui règnent au sein de la Commission et des gouvernements de l'UE. Ne l'oublions pas, l'eau est une ressource naturelle limitée et un bien public, essentiel à la vie et à la santé !

Le 6ème Forum Mondial de l'Eau se déroule ce mois-ci à Marseille et notre collègue Xavier Lorent, secrétaire permanent, y sera notre représentant. Il nous livrera le compte-rendu de cette rencontre dans le prochain numéro de l'@ nouvelle.

EXIT



Sorties de crise

Argentine (2002),
Islande (2011),
Grèce (?)

L'Argentine, l'Islande, la Grèce. Trois pays aux antipodes l'un de l'autre, trois pays que rien d'emblée ne relie, trois pays frappés par une crise économique et sociale parmi les plus grandes de leur histoire, un événement violent qui asphyxie la population et qui entraîne précarité et régression sociale.

De ces pays, l'Argentine et l'Islande ont voulu affronter de face la crise qu'ils traversaient, ils ont refusé les solutions qui leur étaient imposées par les institutions internationales comme le FMI¹ et ont privilégié leur population. Ils ont refusé de faire porter la crise par le peuple mais l'ont renvoyée à ses instigateurs, les banques.

La Grèce vit des moments pénibles, pressée par l'Europe, la BCE et le FMI d'imposer un plan d'austérité drastique si elle veut encore pouvoir bénéficier des prêts qui l'empêcheront de se déclarer en cessation de paiement.

Argentine

Grande puissance économique jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, l'Argentine sera traversée par l'émergence du péronisme² puis d'un état dictatorial avant le retour de la démocratie en 1983 avec l'élection de Raul Alfonsín.

De sa période dictatoriale qui navigue de l'extrême gauche à l'extrême droite, les dirigeants successifs vogueront d'une politique de l'Etat-Providence qui verra de grands mouvements de nationalisation, l'accès à la sécurité sociale et de vastes projets de travaux publics, à une politique néolibérale extrême avec son lot de privatisations, les réductions de la sécurité sociale et du financement de l'éducation.

La nouvelle démocratie installée en 1983 va poursuivre sur le chemin du néolibéralisme et en appliquera les recommandations strictes : privatisations en masse (eau, énergie, pensions...), fin de la création monétaire (et donc recours aux prêts auprès des banques privées) et réduction de la dette publique par une austérité drastique. L'objectif est de réduire le rôle de l'Etat argentin aux seules fonctions régaliennes.

Une nouvelle monnaie est installée dès 1992, le peso, alignée sur le dollar par le système de **caisse d'émission monétaire** où une monnaie locale (souvent issue d'une économie faible) est alignée sur une monnaie issue d'une économie forte, cette monnaie forte servant pour toutes les transactions internationales. La parité peso/dollar installée doit mettre fin à l'inflation et surtout stopper le recours à la « planche à billets. »³ Dès le début des années 90, l'inflation diminue et les entreprises sont encouragées par le FMI à investir en Argentine. C'est la période du **miracle argentin**. De grands groupes fondent sur le pays telles des hordes affamées.

■ L'enfoncement dans la crise

Ce système monté de toutes pièces par les courants néolibéraux appuyés par le FMI ne repose que sur la parité peso/dollar et sur la dépréciation des autres monnaies échangées sur le territoire.

Fin des années 90, la brusque montée du dollar due notamment à la crise asiatique fait vaciller cette construction. L'Argentine entre alors dans une terrible crise économique.

Pour en sortir, elle doit se détacher du système de **caisse d'émission monétaire** qui institue la parité peso/dollar. Elle fait appel au FMI en tant que technicien qui impose une suite de directives en échange de prêts (issus de banques privées) permettant au pays d'assurer son fonctionnement et ses créances : austérité et déflation⁴.

L'intervention du FMI ne fera qu'enfoncer un peu plus l'Argentine dans la crise et, en 1999, le pays entrera en récession⁶ avec une diminution de 4% de son PIB et toujours une grave crise des liquidités⁷ et cela tout en maintenant la parité peso/dollar. Tous les stigmates de la crise apparaissent, chômage (23%), précarité (57% de taux de pauvreté) et grogne sociale.

Pour régler la crise des liquidités et notamment payer les salaires, le gouvernement argentin qui, lors de l'instauration de la parité peso/dollar avait gardé sa Banque centrale, relance la planche à billets. On voit également apparaître des monnaies privées ainsi que le troc.

La crise atteint son paroxysme en 2001. La crise des liquidités et la fuite des capitaux forcent l'Etat à limiter les retraits bancaires. La population, privée de son épargne, descendra dans la rue. Il y aura 30 morts.

■ Sortie de crise

Un nouveau gouvernement est mis en place début février 2002. Il va entamer le processus de sortie du système de caisse d'émission monétaire et mettre fin à la parité peso/dollar que le FMI n'avait pas pu (ou voulu) mener à terme.

Cette sortie entraînera une forte dévaluation du peso et la perte de l'épargne des Argentins. L'inflation s'enfoncé encore un peu mais des signes positifs apparaissent rapidement comme la relance des exportations.

Le gouvernement avait entamé la conversion des dettes. L'Argentine reprend les rênes de son économie, renvoie le FMI en refusant ses propositions de prêts et son injonction de privatiser la Banque nationale, rencontre seule ses créanciers afin de leur imposer ses conditions de remboursement et arrête de soutenir et de payer les banques. L'Argentine s'engage à ne rembourser à ses créanciers privés qu'une partie du capital, qu'ils soient d'accord ou non. Elle rejettera également toute nouvelle proposition du FMI.

Les banques ont accepté ... et en 2005, l'Argentine sortait la tête de l'eau, fière d'avoir fait le choix de laisser tomber les banques pour sauver sa population. Immédiatement, les banques venaient frapper à sa porte pour exercer leur métier : négocier de l'argent. Mais l'Argentine déclinera l'offre de revenir sur les marchés financiers internationaux pour emprunter : elle n'en n'a plus besoin.

1. Fonds monétaire international 2. Péronisme : mouvement populaire créé par Juan Peron 3. L'Argentine conservera cependant sa Banque centrale 4. Déflation : baisse de l'indice des prix sur une période longue 5. Le total des prêts consentis à l'Argentine se montera à 51 milliards 6. Récession : ralentissement de la croissance économique 7. Crise des liquidités : pénurie de monnaies permettant d'assurer les dépenses



Islande

En 2008, dans la foulée de la crise des subprimes, l'Islande va traverser une crise sans précédent qui mènera à la faillite la plupart des grandes banques du pays et fera descendre la population dans les rues pour un refus d'endosser la gigantesque dette laissée à la population et un appel au référendum.

Cette crise financière est la conséquence directe d'une politique menée pour les banques et, soutenue par le gouvernement, d'endettement et de spéculation.

Jusqu'en 2007, l'Islande était considérée comme le pays où le niveau de vie était un des plus élevés dans le monde avec un PIB de 32.000€/hab⁸, une dette et un chômage quasi-inexistants et un revenu moyen par habitant augmenté de 75% en 10 ans. La présence d'un secteur bancaire qualifié de « colossal » et « d'exemple » par le FMI n'est bien sûr pas étrangère à cette situation économique. Un rapport du FMI couvrant les périodes 2004-2007 ajoutera que « les perspectives à moyen terme de l'Islande restent enviables. Des marchés ouverts et souples, des institutions saines ont permis à l'Islande de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation »⁹. Et même si quelques fragilités sont pointées – comme le fait qu'il fonctionne presque exclusivement comme un fonds spéculatif – le modèle islandais est chaudement recommandé. Ces fragilités seront pourtant celles qui, en quelques semaines, mèneront l'Islande à la cessation de paiement et ses trois plus grandes banques à la faillite.

■ L'enfoncement dans la crise

À l'entrée de l'année 2008, les actifs des banques islandaises étaient 11 fois plus élevés que le PIB du pays.

Ce secteur bancaire hypertrophié était constitué presque exclusivement d'actifs étrangers placés et garantis par un rendement élevé (souvent 50% plus élevé que les taux disponibles ailleurs). L'Islande était devenue la championne du rendement !

De nombreux Etats, villes, fonds de pensions, fondations, entreprises et mêmes particuliers avaient effectué des placements dans les banques islandaises via des filiales étrangères.

Dans la continuité de la crise des subprimes, de la crise économique et de la crise financière, et après la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers, les trois plus grandes banques du pays ne peuvent se refinancer sur le marché interbancaire et tombent en faillite. A elles trois, elles détenaient des investissements étrangers à hauteur de 40 milliards de \$. Elles seront directement nationalisées par l'Etat qui, devenu propriétaire se retrouve redevable de ces montants gigantesques.

De très nombreux Islandais y perdent également leur épargne. L'économie s'effondre, la couronne islandaise est dévaluée de moitié, l'inflation atteint 17%, les entreprises ferment, le chômage grimpe et le prix des produits alimentaires augmente de 30%. Pour éviter le défaut de paiement, l'Islande fait appel au FMI qui accorde un prêt de 2,1 milliards \$ à la condition d'une austérité drastique.

Très vite la population s'organise et sort protester dans les rues, refusant le paiement d'une dette qui n'est pas la leur, refusant de payer pour les banques. On parlera dans la presse de révolution.

■ La sortie de crise

Redevable aux yeux du monde d'une dette colossale et contrainte par le FMI d'imposer une austérité sévère, l'Islande se retrouve face à une popula-

tion en colère qui refuse d'assumer une dette dont elle n'est pas responsable¹⁰.

Le gouvernement mettra en œuvre le plan d'austérité. De fin 2008 à 2011, les Islandais vont se serrer la ceinture : blocage des salaires publics et de certaines allocations et réforme des pensions.

La population encaisse ces mesures mais refuse toujours de payer la dette des banques privées. Cette dette, due dans sa plus grande part à l'étranger, avait été garantie par les Etats aux investisseurs, Etats exigeant de l'Islande un remboursement des sommes garanties. La garantie de l'Etat islandais (donc le remboursement de la dette) est présentée au parlement en août 2009 (loi IceSave) mais ne sera pas ratifiée par le parlement. Le Président Olaf Grimsson¹¹ propose alors un référendum. Le résultat est un NON massif, un rejet total du plan de remboursement proposé par la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Un second référendum sur le remboursement de la dette sera organisé en avril 2011 qui à nouveau consacrera le NON.

L'Islande se déclare par là même un Etat souverain qui refuse de se laisser imposer ses actions. Elle a voulu préserver l'intérêt général et la population et a refusé de la sacrifier aux intérêts des banques privées.

Dans la foulée, une révision de la Constitution est entamée mais pas pour y inscrire la Règle d'Or¹². Une Assemblée constituante est élue fin 2010 composée de 25 citoyens candidats (les élus ne pouvaient pas poser leur candidature). Elle aura en charge de rédiger une nouvelle Constitution en tirant les leçons de la crise.

Les axes de cette nouvelle Constitution sont divers, de la nationalisation des ressources naturelles à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en passant par la séparation des pouvoirs exécutifs et législatifs et la constitution du gouvernement et du parlement par un processus triple, élus issus des partis politiques, élus sans étiquette et représentants choisis par tirage au sort.

Grèce

Au sortir de la dictature des Colonels en 1974, la Grèce affiche une forte croissance économique. Riche de son patrimoine culturel, le pays s'ouvre au tourisme qui deviendra un des secteurs les plus florissants avec l'agriculture et les constructions navales.

Elle rejoint l'Europe en 1981, adopte la monnaie européenne en 2001 et rejoint donc la zone euro. La veille, elle enregistrait la plus forte croissance au sein de la zone.

Dès le début de la crise en 2007, la Grèce apparaît d'emblée fortement atteinte. Ses créanciers se déclarent inquiets de sa capacité à rembourser sa dette et les intérêts de celle-ci. La Grèce est à plusieurs reprises déclassée ce qui creuse un peu plus profond sa dette par augmentation du taux des intérêts.

Une analyse montre que, pour favoriser l'entrée du pays dans la zone Euro, ses comptes avaient été falsifiés. De plus la Grèce ne perçoit pas l'impôt de manière répartie et généralisée, possède un secteur public représentant 40% de son PIB et couve une économie grise représentant plus de 20% du PIB.

■ L'enfoncement dans la crise

En 2010, la Grèce fait appel au FMI et à la BCE afin de lui organiser un plan d'aide. Celui-ci se portera sur un prêt total de 550 milliards € échelonné par tranches et conditionné à un plan d'austérité sévère et à un ajustement structurel qui prévoit une politique fiscale généralisée mettant fin à une fraude fiscale répandue, la privatisation, la lutte contre la corruption et le clientélisme et l'abolition de toutes les entraves au développement économique dans un marché ouvert (législation sur le travail, concertation sociale ...).

Depuis 2010, la Grèce impose à sa population des plans d'austérité successifs¹³ enfonçant chaque jour un peu plus dans la précarité. Réforme des pensions, licenciements de fonctionnaires, suppression des subventions entraînant la fermeture des structures soutenues, diminution du salaire minimum de 22%, diminution des retraites,

suppression des hausses automatiques des salaires ... la liste est grande et s'est allongée au fil de ces plans successifs qui ne semblent jamais satisfaire le FMI et les créanciers de la Grèce, les banques privées de manière directe et aussi indirectement les Etats qui spéculent sur cette dette grecque.

Et depuis 2010, la population descend dans la rue, dénonçant une précarité grandissante. Elle dénonce également sa perte de souveraineté, la fin de sa démocratie et la montée de l'extrême-droite.

■ La sortie de crise

Contrairement aux deux autres pays, la Grèce n'en a pas fini avec sa dette et il est donc permis d'envisager différents scénarios.

La Grèce retarde autant que faire se peut la mise en œuvre des obligations imposées par ses créanciers. Les mesures les plus faciles ont concerné la population la moins nantie et ont créé des troubles sociaux proches de l'insurrection. Et la Dette s'est accrue. La méthode de l'austérité et des contraintes a montré ses limites.

La Troïka (BCE, UE et FMI) exige à présent d'installer en Grèce des observateurs permanents (au lieu d'y envoyer régulièrement ces observateurs) : le pays est comme mis sous tutelle rapprochée malgré la présence d'un ancien de chez Goldman-Sachs au gouvernail. La pression des créanciers augmente de jour en jour et il apparaît désormais certain que malgré les « sacrifices » consentis par les débiteurs (jusqu'à 70% de remise sur la Dette), il faudra attendre 2020 pour revenir à un équilibre acceptable, ce qui fera en tout, et au mieux, dix années de calvaire pour une population exaspérée qui finira exsangue.

Il est clair qu'il faut imaginer une autre sortie de crise que celle de la lente agonie voulue par la Troïka.

Imitant l'exemple islandais, Papan-dréou a tenté d'autoriser la population à se prononcer par référendum sur l'acceptation du plan de la Troïka. Il a été débarqué.

Sauf à accepter une décennie de sacrifices invraisemblables, la Grèce n'a d'autre choix que de créer un « incident de crédit » en se déclarant en faillite. Elle sortirait alors de l'EuroZone pour retrouver sa monnaie nationale et son avenir pourrait ressembler à celui de l'Argentine et de l'Islande.

C'est le scénario que veulent à tout prix éviter les créanciers. Parce que la défection de la Grèce créerait un précédent que d'autres pays seraient tentés de suivre, menaçant l'existence de l'Euro dans la zone duquel subsisteraient deux ou trois pays et leurs satellites (Allemagne, Finlande, Benelux). Une monnaie utilisée par une poignée d'Etats perdrait toute possibilité de devenir la monnaie de réserve mondiale pour remplacer le dollar.

Il est à espérer que ce scénario ne se réalisera pas, il entraînerait la chute en cascade de quantité de banques et d'assureurs partout dans le monde. Le gouvernement grec, pour contrer le destin écrit par ses créanciers, joue serré entre une population au bord de la crise de nerfs et des huissiers internationaux, il pourrait obliger la Troïka, par son immobilisme, à réduire encore sa Dette jusqu'à la rendre acceptable dans un délai raisonnable, pour l'horizon 2015. Ce serait la troisième voie entre la faillite et l'asphyxie de la démocratie : l'annulation des dettes pour la survie des créanciers.

Martine EVRAUD



8. A la même date, le PIB de la Belgique est de 28.000€/hab et de l'Allemagne de 27.000€/hab. 9.Évaluation de l'action du FMI au cours de la période qui a précédé la crise financière et économique mondiale. La surveillance du FMI en 2004-07 [archive], Bureau indépendant d'évaluation du FMI, direction Ruben Lamdany et Nancy Wagner, 10 janvier 2011 10. 100€/hab/mois durant 8 ans 11. Gouvernement de droite qui démissionnera en 2009 et sera remplacé par une coalition gauche/verts 12. Règles inscrites dans la constitution limitant le déficit structurel d'un Etat

Regard vers la Flandre

Austérité ou investissements ? La fuite en avant des responsables de la mobilité bruxellois

La population bruxelloise est en hausse, le nombre d'emplois augmente et les transports publics sont de plus en plus fréquentés. Les services de la STIB sont donc toujours plus sollicités. 5,6% de voyageurs en plus en 2011 est une évolution carrément spectaculaire. Les 329 millions de trajets dépassent les objectifs inscrits dans le contrat de gestion 2007-2011. A Bruxelles, près d'un déplacement sur deux se fait en transports publics et 82% des Bruxellois les utilisent régulièrement, ce qui réfute la thèse d'un potentiel limité des transports publics.

Et on ne s'arrêtera pas en si bon chemin. En effet, l'explosion démographique, l'engorgement des routes, la hausse du prix des voitures (d'entreprise) et des matières premières conjugués entraîneront, prévoit-on, une demande de transports publics accrue en région bruxelloise de pas moins de 30% d'ici 2016. Bruxelles mobilité s'attend même à une croissance de 75% d'ici 2025, soit 550 millions de trajets par an ... Et ce sont des estimations prudentes!

Il va de soi que la CSC soutient la STIB quand celle-ci demande davantage de moyens financiers en vue du développement du réseau. «Un renforcement sensible de la capacité du réseau de métro, tram et bus est indispensable» a affirmé la Ministre Brigitte Grouwels.

Nous nous félicitons de la reconnaissance de la pertinence sociale de ces investissements par les politiciens bruxellois, à l'opposé de l'attitude de certains politiciens flamands qui réclament haut et fort des coupes claires chez De Lijn, tant dans le domaine des investissements que celui de l'offre sur les lignes existantes.

L'extension indispensable du réseau de la STIB nécessitera à terme, un investissement dépassant le milliard d'euros, en plus de la croissance annuelle de la dotation de 4,2%. Un éventuel mécanisme de financement alternatif consiste en une combinaison de revenus propres accrus (d'où l'importance des portillons check-out), l'amélioration de l'efficacité (p.ex. l'automatisation du métro) et des partenariats public-privé (p.ex. des stations attrayantes). Une autre idée qui fait son chemin est de détacher la STIB des comptes annuels du gouvernement bruxellois, ce qui permettrait de manœuvrer plus librement pour emprunter de l'argent. Même s'ils ne se réaliseront pas sur le court terme, on n'a pas attendu pour donner un coup d'accélérateur à ces projets et ces montants d'investissement étant donné que la fréquence des lignes de métro 1 et 5 passera de 3 minutes à 2,5 minutes cette année encore.

Thomas VAEL



Quant à d'autres mesures, il y a l'heure de pointe qui est prolongée en soirée sur plusieurs lignes de tram et de bus et la fréquence de certaines lignes de surface qui est améliorée. Bref, une plus grande fréquence combinée avec une meilleure fluidité et une offre plus importante. Comme ces initiatives bruxelloises rejoignent les propositions de la CSC pour rendre les transports publics plus attrayants, nous ne pouvons que les applaudir.

Indépendamment de ces actions, une redevance kilométrique intelligente pour les véhicules privés est également envisagée. Elle permettrait, selon la Ministre Grouwels, de financer entre autres le métro automatique. Des arguments tous azimuts sont formulés à ce propos, mais le principe qui prévaut selon nous est que la congestion automobile galopante dont souffre Bruxelles et sa périphérie urbaine doit être combattue. Un choix que devront probablement faire de plus en plus de villes belges à l'avenir pour éviter l'étouffement du tissu urbain.

Nous plaidons depuis longtemps pour des transports publics de qualité qui attirent un nombre plus important de voyageurs et qui génèrent des revenus supplémentaires. Aujourd'hui, en 2012, les politiciens de tout niveau ont le devoir d'offrir une alternative à l'auto. Omettre d'investir dans la mobilité publique de demain, suivre aveuglément le courant des économies à court terme, conduira à une congestion totale et à un abîme social irréversible entre les mobiles et les non-mobiles.

En guise de conclusion, nous tenons à souligner que la réalisation des ambitions avouées de la STIB nécessitera 2.000 déclarations de vacance d'emploi. Un élément non négligeable en temps de crise, n'est-il pas?

QUI SONT NOS JEUNES DÉLÉGUÉS ?

Des inconscients, des kamikazes, des planqués, des revanchards au poing-levé ? Rien de tout cela ! C'est lui, c'est elle... vos collègues qui s'impliquent et s'affairent jour après jour à améliorer votre quotidien de travailleur du service public. Comment en sont-ils arrivés à endosser ce rôle et comment le gèrent-ils ? Quels sont leurs objectifs et leurs intentions ? Nous leur avons demandé de se présenter ici, dans l'@ nouvelle...

Après une année passée au Forem, mon délégué m'a demandé si une fonction syndicale pouvait m'intéresser. Dans l'absolu, la réponse était évidemment oui, mais j'avais énormément de craintes. J'avais l'impression de ne pas avoir l'« envergure » nécessaire et j'avais donc besoin de temps pour réfléchir. Mon délégué a tenté de me rassurer et m'a proposé de participer aux Comités de Concertation de Base en tant que technicien dans un premier temps. C'est donc comme cela que j'ai commencé à m'impliquer peu à peu dans la vie syndicale. D'abord en tant que soutien, en proposant des idées et en étant des yeux et des oreilles supplémentaires de la délégation, puis en relayant les questions des collègues, voire en leur apportant des conseils. Il m'aura fallu un délai de réflexion de quatre ans avant de sauter définitivement le pas.

« Je veux travailler pour un monde meilleur, dans le respect de l'autre et de l'environnement. »

J'ai évidemment quelques faiblesses, comme un manque de connaissance des différentes réglementations (bien-être au travail, statuts,...) et un manque d'assurance lors d'interventions, mais un délégué reste humain. Avec des formations, du temps, de l'expérience et les conseils de mes collègues délégués, mes « problèmes » ne pourront que se résorber, j'en suis convaincu !

Pour que cela n'empiète pas trop sur ma vie privée, j'ai dû hiérarchiser mes priorités. Avant d'être un délégué, je suis un travailleur, et je mets un point d'honneur à ne jamais mettre en difficulté mon service ou mes collègues pour régler un problème syndical. C'est la même chose avec ma vie personnelle.

« L'iniquité, l'intolérance et ceux qui abusent du système me révoltent »



Philippe HERMAN, 33 ans, est Conseiller Emploi au Carrefour Emploi Formation de Tournai (Forem). Il vit en couple. Deux enfants.

Il aime la lecture, les jeux de stratégie, de rôles ou de plateau et l'univers médiéval-fantastique dans son ensemble.

Affilié depuis le début de sa carrière professionnelle en janvier 2001, il milite depuis 2006 et devient délégué en 2010.

Sa devise personnelle : « Ce qui est à la portée d'un homme est à la portée d'un autre ! »

Je sais aussi que la CSC me soutient et qu'elle peut m'apporter de l'aide si j'en ai besoin. Notamment dans les situations les plus compliquées, ainsi que pour l'accès à des connaissances plus pointues voire simplement grâce aux formations organisées par la CSC.

Les élections de 2010 approchaient, un troisième poste de délégué s'ouvrait et seuls deux candidats s'étaient présentés, la porte était ouverte et j'ai donc décidé de me proposer. Avant, je pensais qu'il fallait posséder des qualités particulières, mais finalement, après ces quelques années de réflexion, je me suis rendu compte qu'il y avait autant de manières de remporter un combat qu'il y a de personnes, et que chacun pouvait en mener et en gagner à sa façon. Les « armes » sont différentes, mais la finalité reste la même. Cela me paraît d'ailleurs être le seul élément indispensable pour devenir délégué : avoir envie de s'impliquer pour ses collègues.

Je reste évidemment en contact avec mes collègue(e)s délégués et collègues d'autres régions rencontrés lors de comités ou autres, mais aussi avec les permanents du Forem qui sont très disponibles. La CSC permet aussi cela, rencontrer des gens.

**Mon objectif ultime ?
Contribuer à un monde meilleur !**

Pour moi, chaque travailleur doit être traité de manière équitable ! Pouvoir réduire le stress, la pression que ressent un(e) collègue via des conseils, une aide, un soutien est mon cheval de bataille. Ma « récompense » ? La satisfaction dans les yeux d'un(e) collègue que j'ai pu aider, tout simplement.

SEMAINE DE 4 JOURS ET DEPART ANTICIPE MI-TEMPS

“ La loi du 10 avril 1995 avait instauré la semaine de 4 jours et le départ anticipé mi-temps. Ces régimes de travail ont connu un réel succès : 9000 agents de la Fonction publique fédérale bénéficient du régime de la semaine de 4 jours et 1000 agents environ effectuent des prestations mi-temps dans le cadre du départ anticipé (préalable à la pension). ”

En l'absence d'une prolongation, les nouvelles demandes ne pouvaient plus être prises en considération depuis le 1er janvier 2012.

La pression syndicale a enfin vaincu les réticences politiques puisqu'un accord est intervenu au sein du Comité A du 16 février 2012. Cet accord devra maintenant être traduit en textes réglementaires et il faudra encore attendre quelques semaines pour que les nouvelles dispositions soient publiées au Moniteur belge.

Principe

Les régimes du départ anticipé mi-temps et de la semaine volontaire de 4 jours seront rendus organiques. Cela signifie qu'il ne sera plus nécessaire de les prolonger pour une ou deux années comme ce fut le cas jusqu'à présent.

Personnes qui bénéficiaient déjà de la semaine de 4 jours

- Poursuite du bénéfice du régime des 4 jours /semaine
- Pour les agents âgés de moins de 55 ans les compteurs seront remis à zéro et ces agents pourront encore bénéficier du régime durant une période de 60 mois avec maintien de la prime
- Ces agents pourront, à l'issue de la période de 60 mois, prolonger le régime des prestations à 4/5 mais sans avoir droit à la prime.

Personnes qui, à l'avenir, bénéficieront du régime de la semaine de 4 jours

- La possibilité de prester 4/5 temps sera restaurée
- Les agents de moins de 55 ans pourront bénéficier du régime durant 60 mois avec paiement de la prime
- A l'issue de la période de 60 mois, le régime pourra être prolongé mais le droit à la prime sera supprimé.

Agents statutaires âgés de 55 ans

Ces agents pourront bénéficier du régime de la semaine de 4 jours et du départ anticipé mi-temps jusqu'à la date de leur retraite anticipée.

Quid de la prime ?

- Pas de modification du montant de la prime :
- 108,43 € pour la semaine de 4 jours
 - 295,99 € pour le départ anticipé mi-temps

Incidences sur la pension ?

- Pour les **moins de 55 ans**, les 60 mois de la semaine de 4 jours seront gratuitement assimilables pour le calcul des droits à la pension. Pour le calcul des 60 mois l'on tiendra également compte des éventuelles périodes d'interruption de la carrière professionnelle.



Pour les agents âgés de 55 ans

- la période de la semaine de 4 jours assimilable gratuitement est de 120 mois
- Une période de 84 mois (soit 7 ans) est assimilable gratuitement pour le régime du départ anticipé mi-temps

Dispenses de cotisations de Sécurité sociale pour les employeurs ?

Pour les employeurs, la dispense de cotisation sociale pour les recrutements compensatoires sera maintenue durant le 1er trimestre 2012 en attendant une éventuelle décision du conclave budgétaire.

En résumé

	4/5 (<55 ans)	Départ anticipé à partir de 55 ans (4/5 ou mi-temps)	
		4/5ème	½ temps
Calcul des droits à la pension	60 mois (à 1/5ème) sont gratuitement assimilables. Ces 60 mois sont pris en compte dans le contingent des 60 mois à 1/5ème assimilables pour la pension dans le régime des ICP (dont 12 mois ETP gratuitement assimilables- éventuellement augmentés de 24 mois si enfants de moins de 6 ans – les autres mois sont à régulariser)	120 mois assimilables gratuitement	84 mois (soit 7 ans) sont assimilables gratuitement pour la pension. Le reste de la période avant la pension n'est pas assimilable (aucune incidence sur le salaire de référence)
Prime	Montant inchangé (108,43 €)	Montant inchangé (108,43 €)	Montant inchangé (295,99 €)
Dispense de cotisation Séc sociale	La dispense est maintenue pour le 1er trimestre 2012. Décision de prolongement de la dispense à prendre lors du conclave budgétaire		
Durée	60 mois (ou 1 an ETP)	Sans limitation jusqu'à l'âge de la pension	

CAHIER REVENDICATIF 2011-2012

Par l'accord sectoriel 2007 – 2008, Inge Vervotte, Ministre de la Fonction publique de l'époque prenait l'engagement « de commencer les discussions visant à aboutir à un accord sectoriel 2009 – 2010 dans les deux mois suivant le dépôt des cahiers revendicatifs par les organisations syndicales ». Malgré la difficulté liée à l'organisation des élections législatives, le Ministre de la Fonction publique qui lui a succédé à tout mis en œuvre pour respecter cet engagement lors des négociations relatives à l'accord sectoriel 2009 – 2010. Cette bonne pratique doit être poursuivie.

Le contexte particulier des affaires courantes qui a précédé la fin de la législature précédente (avril 2010) et le délai exceptionnel long qu'ont nécessité les négociations pour la mise en place d'un gouvernement fédéral ont incité la CSC Services publics à différer le dépôt d'un cahier revendicatif. Il en résulte que nous sommes déjà à mi-chemin de la période couverte par la durée de la convention.

Le 15 février 2012, La CSC Services publics a enfin déposé un cahier revendicatif pour demander au Secrétaire d'Etat Hendrik BOGAERT d'entamer des négociations pour un accord sectoriel 2011 – 2012. Les autres organisations syndicales ont également déposé leurs cahiers de revendications. Fort heureusement il y a de grandes similitudes entre les 3 cahiers déposés séparément.

Le Secrétaire d'Etat a chargé son administration d'examiner les revendications des organisations syndicales, d'en établir le coût avant que ne démarrent les premières réunions de négociation.

Pour les organisations syndicales, trop de temps a été perdu et un accord sectoriel 2011 – 2012 devrait être conclu avant la fin du mois de juin. Le contexte de crise pèsera lourdement sur le déroulement des négociations.

Pour connaître le contenu du cahier revendicatif, consulter le site de la CSC Services publics www.csc-servicespublics.be.



PLUMÉS TROIS FOIS

Le mardi 14 février les organisations syndicales ont rassemblé 300 militants syndicaux pour demander au Secrétaire d'Etat à la Fonction publique de renouer le dialogue social avec les organisations syndicales.

Certes le Secrétaire d'Etat rencontre régulièrement les organisations syndicales mais l'on ne peut parler de véritables négociations.

Le Secrétaire d'Etat parle beaucoup à la presse ; Il parle trop à la presse et pas assez aux organisations syndicales et quand il leur parle, il ne dit pas ce qu'il raconte aux journalistes ni ce qui est publié le lendemain.

Il y eut les déclarations concernant l'évaluation annuelle des fonctionnaires et les possibilités de licenciement, les réformes de la carrière basées sur la seule évaluation, l'introduction du travail intérimaire dans les services publics fédéraux... tant de déclarations prématurées qui inquiètent nombre d'agents fédéraux.

Le contexte de crise est déjà suffisamment lourd ...

La CSC Services publics a également rappelé au Secrétaire d'Etat son opposition virulente au licenciement d'agents contractuels, tel que cela venait de se produire à la CAPAC.

Les agents de la Fonction publique fédérale plumés 3 x : une fois comme travailleur, un fois comme travailleur du service public, une fois comme agent de la Fonction publique fédérale.

Une première action de mécontentement des organisations syndicales, qui semble avoir eu quelques effets puisque la même semaine le Conseil des Ministres prenait enfin les décisions en matière de semaine de 4 jours et de départ anticipé mi-temps.

Espérons que le conclave budgétaire de ce premier weekend de mars 2012 ne vienne pas ternir ce sentiment quelque peu positif.

Jean-Paul DEVOS



LICENCIEMENTS

Licenciements à la Caisse auxiliaire de paiement de l'assurance chômage (Capac)

Le 17 janvier, lors du Comité de Concertation de Base, l'autorité annonce une réduction du personnel aux syndicats, justifiée par les restrictions budgétaires imposées aux départements. Les économies à réaliser s'élèvent à 1 200 000 euros, soit 20 agents à temps plein. Grâce à sa bonne gestion, selon elle, il n'y aurait que 5 à 10 personnes effectivement touchées en 2012.

Tous les syndicats se sont opposés à cette mesure. Rien n'y fait. Les licenciements ont eu lieu fin janvier – début février.

La CSC Services publics a immédiatement réagi, interpellant le Secrétaire d'Etat pour qu'il charge Selor de trouver des alternatives de reclassement. Des promesses furent données, mais ne furent pas tenues.

Bien des questions essentielles restent cependant sans réponse. Si le montant à économiser est « correct » (les Instituts publics dans leur ensemble doivent économiser 33 millions d'euros, répartis linéairement), le choix du licenciement est injustifié et injustifiable.

Injustifié, car contrairement aux allégations de l'autorité, la Capac n'a pas donné d'explications suffisantes. Elle prétend avoir étudié des alternatives : d'autres postes à économiser, d'autres fonctions à offrir aux personnes licenciées (mais en quoi cela serait-il une économie), que tous les investissements étaient indispensables. Elle prétend mais n'apporte aucune preuve des ses affirmations, non seulement de la nécessité des économies, mais aussi de leur réalité.

En effet, bien des préavis étant supérieurs à une année, nous ne comprenons pas pourquoi il s'agit d'économies à réaliser pour 2012.

Enfin, si les licenciements sont injustifiables, que dire de la manière dont l'employeur a procédé ?

En vrac, le responsable des ressources humaines a

1. obligé une affiliée à signer une lettre qu'il savait inexacte, ayant commis une grossière erreur dans la durée du préavis,
2. obligé un agent ayant plus de 20 ans de carrière à quitter son lieu de travail sans qu'elle puisse dire au revoir à ses collègues,
3. interdit au personnel de marquer son soutien à la personne en détresse,
4. n'a donné AUCUNE explication rationnelle aux licenciements,
5. ne s'est pas soucié des conséquences brutales de l'annonce, les agents ayant dû se débrouiller seuls pour regagner leur domicile,
6. a généreusement concédé quinze minutes pour rassembler les souvenirs de 20 ans de travail,
7. a laissé les agents travailler durant deux années dans des conditions de travail honteuses avant de leur signifier leur licenciement.

Ces pratiques sont indignes d'un employeur, à plus forte d'un raison d'un employeur du service public, dans un département où la dignité devrait être la règle et une valeur.

Les dégâts sont considérables parmi le personnel qui a perdu confiance en sa direction. En front commun, les syndicats ont organisé une assemblée générale où plus de 150 agents bruxellois étaient présents. Tous les témoignages vont dans le même sens: le climat social s'est grandement dégradé.

Le front commun syndical a, dès lors, déposé un préavis d'action pour fin mars si des mesures concrètes ne sont pas prises pour rétablir le dialogue social, pour rendre aux agents la fierté de travailler à la Capac et pour que la direction regagne leur confiance.

Jean-Christophe VANCOPPENOLLE

Le témoignage d'un délégué CSC visé par la restructuration



Michel Deville, fidèle délégué de la CSC depuis de nombreuses années, est entré à la CAPAC en août 1977. Il y passe toute sa carrière. Dans le désordre mais en n'omettant rien : au bureau de paiement de Namur, au bureau de l'administration centrale de Bruxelles, au service comptabilité de Charleroi et au service financier. A chaque transfert, changement de poste, de lieu de travail, de collègues, il a effectué les tâches qui lui étaient confiées avec le professionnalisme requis. Preuve de la confiance que lui accordait l'autorité, il a été sollicité pour occuper le poste de secrétaire particulier du fonctionnaire dirigeant et plus tard, pour mener à bien la mission spéciale d'investigations sur les erreurs commises en ALE.

Des bouleversements, il en a vécu. Des résultats, il en a engrangé. Des déconvenues aussi, il en a supporté. Mais jamais, il n'a manqué de persévérance ni de bonne volonté.

Ce 2 février 2012, le sol s'effondre sous ses pieds. On lui notifie son licenciement. Quand il demande les raisons de cette décision, on lui répond innocemment que rien ne lui est clairement reproché. Le seul argument avancé est que l'administration doit réaliser des économies et qu'elle se voit dans l'obligation de licencier six personnes. Michel Deville fait partie du lot. Point final.

Michel Deville est amer. Il ne comprend pas pourquoi l'avoir licencié alors qu'il ne coûte pas grand-chose vu qu'il est en interruption de carrière à mi-temps pour les personnes de plus de 50 ans. Il n'admet pas non plus que la CAPAC procède toujours à des recrutements de personnel de niveaux élevés alors qu'en parallèle des employés soient sacrifiés.

Et surtout, il déplore la façon irrespectueuse et humiliante de se débarrasser des forces vives de l'administration. Et cela, sans aucune explication acceptable.

Il craint surtout que ce dégraissage ne s'arrête pas là et que d'autres membres du personnel ne fassent les frais de ce funeste nettoyage de printemps.



**Votre travail est-il
adapté à votre âge ?**

2

**Notre boulot
défend le vôtre**

